

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 septembre 2022

**CP2022_09_50
id. 6621**

Le 20 septembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL

Sont représentés :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme NEGRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VAISSIERES (pouvoir à Mme SINOPOLI)

Sont absents :

M. DEPRINCE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE -
AVENANT À LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2024
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Par délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2019, le Département s'est doté d'un nouveau schéma départemental de lecture publique (SDLP) pour la période 2020-2024.

Par délibération du 23 juin 2022, l'Assemblée départementale a approuvé des autorisations de programme dans ce cadre, notamment pour le subventionnement de projets d'informatisation. Le financement départemental s'établit de la façon suivante :

Informatisation (BINF) :

- acquisition d'un logiciel de gestion de lieu de lecture, formation associée, acquisition de matériel informatique et multimédia : 50 % des dépenses HT éligibles dans la limite d'une subvention maximale de 4 000 € TTC.

Il convient, au cours de la présente commission permanente, d'examiner le dossier suivant :

Commune ou établissement public de coopération intercommunale Nature du projet	Montant HT des travaux	Dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention
Montauban (BINF- 00004962) refonte du portail web de la médiathèque « Mémo »	67 525 €	37 525 €	50 % dans la limite de 4 000 €	4 000 €
TOTAL				4 000 €

Le 14 décembre 2020, le Département de Tarn-et-Garonne a signé avec la commune de Montauban une convention d'objectifs et de moyens dans le cadre du schéma départemental de lecture publique de Tarn-et-Garonne 2020-2024. Aujourd'hui, un avenant à cette convention est soumis à l'examen des membres de la commission permanente.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, imputation 1360-204 141 sous fonction 313-programme P012, opération O001 et enveloppe E08.

La situation budgétaire de la ligne sera la suivante :

Autorisation de programme 2022 (BINF).....	10 000 €
Engagés aux précédentes commissions permanentes	3 599 €

Engagés à la commission permanente de ce jour..	4 000 €
Disponible.....	2 401 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 18 décembre 2019 portant sur le schéma départemental de lecture publique 2020-2024,

Vu la signature le 14 décembre 2020 avec la commune de Montauban, d'une convention d'objectifs et de moyens dans le cadre du schéma départemental de lecture publique de Tarn-et-Garonne 2020-2024,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre du schéma départemental de lecture publique de Tarn-et-Garonne, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 4 000 € à la commune de Montauban pour la refonte du portail web de la médiathèque « Mémo » ;
- Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens 2020-2024 (aide à l'investissement pour les bibliothèques hors réseau) tel que ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant ;

- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, imputation 1360-204 141 sous fonction 313-programme P012, opération O001 et enveloppe E08 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL